

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Nombre de membres :**

En exercice : **31**

Présents : **19**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **1<sup>er</sup>/12/2025**

Date d'affichage : **2/12/2025**

### **de la commune de COGOLIN Séance du 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT** maire,

### **PRESENTS :**

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

### **POUVOIRS :**

Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

### **ABSENTS :**

Erwan DE KERSANTGILLY - René LE VIAVANT - Audrey MICHEL - Christiane COLOMBO - Gaëtan MULLER -

### **SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs municipaux, comme indiqués dans le document joint.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'actualisation générale des tarifs et que les seuls tarifs en augmentation sont les tarifs réglementés, à savoir la taxe sur la publicité, par application des tarifs de droit commun.

**N° 2025/12/08-12**

**ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES POUR L'ANNEE 2026**

N° 2025/12/08-12

## ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES POUR L'ANNEE 2026

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**FIXE** les tarifs et redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme indiqués dans le tableau, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2025	Tarif 2026
<b>STATIONNEMENT de VEHICULES</b>				
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	28,00	28,00
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	103,00	103,00
Camion restauration rapide (foodtruck) avec fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	60,00	60,00
Camion restauration rapide (foodtruck) sans fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	30,00	30,00
<b>MARCHES ET FOIRES</b>				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,70	1,70
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
exposants/animations (salons)	Mètre linéaire	JOUR	1,00	1,00
<b>HALLE COUVERTE</b>				
métiers de bouche	Mètre carré	MOIS	10,30	10,30
autres	Mètre carré	MOIS	20,60	20,60
<b>FETES FORAINES ANNUELLES</b>				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Forfait électricité pour baraques/ remorques	l'UNITE	JOUR	7,00	7,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	15,50	15,50
- de 50 à moins de 100 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	27,00	27,00
- de 100 à moins de 150 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	40,00	40,00
- de 150 à moins de 200 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	53,00	53,00
- de 200 m <sup>2</sup> à moins de 250 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	65,00	65,00
- supérieur à 250 m <sup>2</sup>	l'UNITE	JOUR	75,00	75,00
Forfait électricité pour manèges & attractions/ stands alimentaires/ casinos/machines à sous	l'UNITE	JOUR	15,00	15,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,40	5,40
<b>CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre</b>				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	95,00	95,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	135,00	135,00
<b>CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre</b>				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	795,00	795,00
<b>DIVERS</b>				
Marquises, auvents fixés au sol sans fermeture, parasols avec pied unique ou store banne et double banne sur pied, balustres ou jardinières posées au sol	Mètre carré	AN	25,00	25,00
Stores banne ou vélum (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	13,40	13,40
Etalages (y compris rôtissoires, présentoirs, distributeurs etc...)	Mètre carré avec forfait minimum 1 m <sup>2</sup>	AN	37,90	37,90
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles) redevance minimum		JOUR	140,00	140,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) square J. Moulin - redevance minimum		JOUR	500,00	500,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) Négresse - redevance minimum		JOUR	530,00	530,00
Déballage, vide-grenier redevance minimum	l'UNITE (stand)	JOUR	1,00	1,00
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	53,35	53,35
Terrasse ouverte	Mètre carré	AN	51,30	51,30
Terrasse ouverte (saison)	Mètre carré	MOIS	10,30	10,30
Terrasse ouverte avec mise à disposition du plancher (saison)	Mètre carré	MOIS	20,60	20,60

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2025	Tarif 2026
Terrasse semi-fermée	Mètre carré	AN	77,25	77,25
Terrasse fermée par bâche ou matériaux légers	Mètre carré	AN	89,10	89,10
Terrasse fermée hermétiquement	Mètre carré	AN	117,80	117,80
Extension de terrasse (exceptionnelles) hors Bravades et fête de la musique	Mètre carré	JOUR	2,10	2,10
<b>CHANTIERS TEMPORAIRES</b>				
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers < 1 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher	Mètre carré	JOUR	1,55	1,55
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers ≥ 1 000 m <sup>2</sup> et < 6 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher	Mètre carré	JOUR	3,10	3,10
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers ≥ 6 000 m <sup>2</sup>	Mètre carré	JOUR	0,65	0,65
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR	12,50	12,50
<b>ENSEIGNES &amp; PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun</b>				
<b>NB : d) et e) tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m<sup>2</sup></b>				
a) enseignes ≤ 12 m <sup>2</sup>	Mètre carré	AN	18,60	18,90
b) enseignes (> 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup> )	Mètre carré	AN	37,10	37,80
c) enseignes (> 50 m <sup>2</sup> )	Mètre carré	AN	74,20	75,60
d) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques ≤ 50 m <sup>2</sup>	Mètre carré	AN	18,60	18,90
e) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques ≤ 50 m <sup>2</sup>	Mètre carré	AN	55,70	56,70
<b>PUBLICITE</b>				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (inférieur ou égal à 20 m <sup>2</sup> )	I'UNITE (20m <sup>2</sup> )	MOIS	640,00	640,00
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (par tranche de 10 m <sup>2</sup> supplémentaire)	I'UNITE (10m <sup>2</sup> )	MOIS	160,00	160,00
Chevalets publicitaires (limité à 1m <sup>2</sup> )	Mètre carré	AN	38,10	38,10
<b>AMENAGEMENTS PMR</b>				
Rampes fixes	Mètre carré	AN	69,00	69,00
Rampes rétractables	Mètre carré	AN	47,00	47,00

	2025	2026
<b>Tarification location structures sportives</b>		
*stades / heure	20,60	20,60
*stades : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
*gymnases / heure	20,00	20,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
*salle à l'intérieur des enceintes sportives (activités payantes) / heure	10,00	10,00
<b>Cotisations médiathèque (gratuité pour les - de 17 ans et les plus de 90 ans)</b>		
* abonnement annuel cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	15,50	15,50
* abonnement annuel non cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	35,00	35,00
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60
* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
<b>Accès internet à la bibliothèque</b>		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	gratuite	gratuite
*non inscrits : l' heure	gratuite	gratuite
*impressions : la page	0,18	0,18
<b>Salles municipales - location</b>		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : forfait nettoyage après réception	90,00	90,00
- Autres : AG/Réunions (la 1/2 journée)	155,00	155,00
- Autres : Organisations salons, expositions	620,00	620,00
* Bastide Pisan - salle de réception		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations ) (la 1/2 journée)	130,00	130,00
- formations demandeurs emploi forfait par 1/2 j	110,00	110,00
- expositions (la semaine)	220,00	220,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes ) forfait par 1/2 j	85,00	85,00
- formations demandeurs emploi forfait par 1/2 j	75,00	75,00
* Le Château - salle de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes ) forfait par 1/2 j	85,00	85,00
* Expositions La Chapelle		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- Moyenne saison : avril/mai/juin (1 semaine)	50,00	50,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (2 semaines)	90,00	90,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (mois)	150,00	150,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (1 semaine)	80,00	80,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (2 semaines)	150,00	150,00
<b>Salles municipales - forfait ménage après réception</b>	90,00	90,00
<b>Extraits de matrice et de plan</b>		
* extrait de matrice (par feuillet)	2,00	2,00
* extrait de plan A4	3,00	3,00
* extrait de plan A3	3,00	3,00
<b>Photocopies et Cédérom( tarifs maxima arrêté 01/10/2001)</b>		
Photocopies A4	0,18	0,18
Photocopies A3	0,51	0,51
Fourniture et gravure de Cédérom	2,75	2,75

	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 14/11/2001 modifié le 29/02/2024) : application des tarifs maxima.</b>		
<b>Quelques exemples :</b>		
1) mise en fourrière VP		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	15,20	15,20
*opérations d'enlèvement	127,65	127,65
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	7,60	7,60
*opérations d'enlèvement	45,70	45,70
3) frais de garde et mise en vente		
*garde journalière	6,75	6,75
* mise en vente	100,00	100,00
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*garde journalière	3,00	3,00
*mise en vente	50,00	50,00